

République Française
Département de Seine et Marne

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire du 05 avril 2018

L'an deux mil dix-huit le 05 avril, à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de La Ferté-sous-Jouarre sur la convocation qui leur a été adressée le 29 avril 2018 par le président Ugo PEZZETTA en vertu de l'article L5211-41-3 V et conformément aux articles L.5211-1 à L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoyant notamment aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du (CGCT) applicables en la matière.

Présents : 60

Pouvoirs : 10

Absents/Excusés :

4

Votants : 70

Présents : MM. Et Mmes : ANSALONI Martine, ARNOULT François, ASCHFORD Patrick, AUBRY Jean-Pierre, BARRÉ Laurent, BEAUDET Jean-Pierre, BÉGNÉ Pierre-Emmanuel, BERTHELIN Céline (+pouvoir de Guy DHORBAIT), BOISNIER Gérard, BOULVRAIS DANIEL (+pouvoir de Sophie DELOISY), BOURCHOT Alain, CARLIER Dominique, CAUX Nicolas, CHARBONNEL Jean-Luc, CHEVRINAIS Sophie, COUASNON Fabrice, DELAVAUX Bernard, DELESTRET Henri, DOMARD Muriel, DUBOIS Jérôme (+pouvoir de Carole HEMET), DUCEILLIER Joël, DURAND Daniel, FLEISCHMAN Thierry, FORTIER Patrick, FOURMY Philippe, FOURNIER Pascal (+pouvoir de Alexis MONTOISY), GAUTHERON Philippe, GEIST Gérard remplacé par PASCARD Evelyne, GOBARD Éric, GUILBAUD Corinne, GUILLETTE Christine, HEMET Carole, HEUSELE Antoine, HORDÉ Pierre, HOUDAYER Sébastien, JACOTIN Bernard (+pouvoir de Alexandre DENAMIEL), LÉGER Jean-François, LEMEY Jacqueline, LEMOINE Bernard, LOURENCO-FRADE Isabel, MAASSEN Véronique, MASSON Jean-François, MIFFRE-PERRETTI Laurence, MOTOT Ginette (+ pouvoir de Maria LANGLOIS), MUSART Jean-Luc, NALIS Daniel (+pouvoir de Jacqueline SCHAUFLE), PERRIN Sylviane, PEZZETTA Sonia, PEZZETTA Ugo (+pouvoir de Jean-François PERRIN), PICARD Laurence, du POVIE Marie-Claude, RICHARD Bernard (+pouvoir de Jérôme LEROY), RIESTER Franck, ROMANOW Patrick, ROUSSEAU Cédric, SUSINI Jean-Paul, THOURET Marie-José, VALLÉE Fabien, VILLOINGT Patrick, VIVET Emmanuel et VUILLAUME Didier remplacé par Jean FREYRI.

Absents excusés : CHAUVIN Joël-HALLOO Stéphane

Absents représentés: Jean-Pierre CLÉMENT, Sophie DELOISY, Alexandre DENAMIEL, Guy DHORBAIT, Carole HEMET, Marie LANGLOIS, Jérôme LEROY, Alexis MONTOISY, Jean-François PERRIN et Jacqueline SCHAUFLE

Absents : DAUNA Jean-Vincent-et ESCUYER Elisabeth,

Secrétaire de Séance : Sophie CHEVRINAIS

Délibération 2018-084 – Poursuite de procédure PLU pour Pommeuse-Approbation du PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-21 et L153-22 et L153-12,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n°91 du 14 novembre 2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Pommeuse du 5 Décembre 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme, précisant les objectifs de la commune et définissant les modalités de concertation,

VU le débat sur le projet d'aménagement et de Développement durables qui s'est tenue lors du Conseil municipal, de Pommeuse du 29 juin 2016,

VU l'accord de la commune de Pommeuse pour que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie poursuive la procédure engagée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L153-9 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Pommeuse,

VU l'arrêté du Maire en date du 16 Octobre 2017 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pommeuse,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 13 Novembre 2017 au 16 Décembre 2017 inclus,

VU le dossier d'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions,

VU les avis émis par les personnes publiques associées,

VU la tenue de la commission urbanisme de la commune de Pommeuse en date du 26 Janvier 2018,

VU le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pommeuse,

Après vote par 70 VOIX POUR le conseil communautaire :

- **APPROUVE le projet de PLU de Pommeuse**
- Dit que la présente décision du conseil communautaire fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et en mairie de Pommeuse durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que la présente délibération accompagnée du dossier règlementaire sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Meaux.
- Dit que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et en mairie de Pommeuse aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Date de publication : 10 avril 2018


COULOMMIERS
PAYS DE BRIE
AGGLOMERATION


Le Président
Ugo PEZZETTA